

JUSTIFICATIFS

Liste des pièces à fournir pour les Particuliers

SI VOUS ETES PROPRIETAIRE :

Les originaux vous seront restitués **dans les plus brefs délais** après l'étude de votre dossier.

ORIGINAUX OU PHOTOCOPIES	PHOTOCOPIES
Justificatifs de domicile : dernière facture Téléphone ou Eau ou Electricité ou Gaz.	Carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou Passeport ou carte de séjour.
Taxe d'habitation année N ou N-1.	Livret de famille complet (enfant(s) compris).
Taxes foncières année N ou N-1.	Contrat de mariage ou PACS <i>le cas échéant</i> .
Bordereau de situation fiscale à demander à la perception (Trésor Public) de votre domicile et/ou du lieu de votre résidence secondaire et/ou du lieu de votre résidence locative.	Jugement de divorce et liquidation de la communauté <i>le cas échéant</i> .
Salariés et fonctionnaires : 3 derniers bulletins de salaire et bulletin de décembre année N-1. Contrat de travail (si ancienneté < 2 ans) ou attestation de l'employeur confirmant l'ancienneté si non indiquée sur le bulletin de salaire.	Titre ou acte de propriété (ou attestation notariée de propriété avec mention du prix d'acquisition si achat récent). Pour les constructions, titre de propriété du terrain. Pour les legs, attestation notariée de donation.
Retraités : notification d'attribution des retraites et derniers bulletins ou relevés de pension.	
Invalides : notification d'attribution des rentes d'invalidité et dernier bulletin ou relevé de prestations.	
Justificatif récent des prestations CAF.	
Dernier avis d'imposition sur les revenus.	
Revenus fonciers : déclaration n° 2044 et/ou n°2072 (SCI) et les baux de location.	
Relevés des 3 derniers mois de TOUS les comptes bancaires.	
Dernier relevé de TOUS les comptes d'épargne : Livrets, Codevi, CEL, PEL, PEA, Assurance-vie, Compte A Terme...	
RIB ou IBAN.	
Prêts immobiliers et prêts personnels : offres de prêts et tableaux d'amortissement ainsi que les lettres d'huissiers ou les jugements <i>le cas échéant</i> .	
Crédits renouvelables et cartes : décomptes et/ou derniers relevés mensuels ainsi que les lettres d'huissiers ou les jugements <i>le cas échéant</i> .	
Estimation récente de la valeur du bien donné en garantie (Notaire ou Agence Immobilière).	
Plan ou croquis côtés mentionnant la surface habitable.	
Photos récentes extérieures du bien donné en garantie.	
Attestation d'assurance multirisques habitation.	